



L'AGENCE AXEL SCHOENERT ARCHITECTES LANCE SON FONDS DE DOTATION

L'agence Axel Schoenert architectes située dans le premier arrondissement de Paris, a lancé son fonds de dotation : Esika (déesse de l'arbre). Un nom porteur de sens pour l'agence qui souhaite s'engager dans la protection des arbres et le développement de la filière bois. Cette nouvelle construction s'inscrit dans la volonté de l'agence de réduire l'empreinte carbone de ses réalisations tout en concevant des espaces de travail et de vie axés sur le bien-être des occupants et adaptés aux nouveaux enjeux climatiques et sanitaires.

Le souci de l'environnement est de plus en plus présent dans nos vies et le monde de l'architecture ne lui est pas étranger. Le XXI^{ème} siècle se présente comme le siècle du décollage de l'utilisation du bois de structure, grâce à cette sensibilité environnementale qui motive l'utilisation de matériaux naturels, renouvelables, réutilisables et recyclables. Pleinement consciente des nouveaux enjeux du développement durable, dans la réhabilitation ou la reconversion de l'ancien aussi bien que dans la construction neuve, l'agence Axel Schoenert architectes a à cœur de proposer des réponses architecturales – urbaines innovantes et adaptées. Elle privilégie dans ses projets la réversibilité du bâti, la gestion raisonnée de ses chantiers, l'obtention de certifications et labels environnementaux les plus exigeants, la création d'espaces extérieurs végétalisés et accessibles et opte pour des solutions bas carbone afin de concevoir, rénover et construire la ville de demain. À travers la création de son fonds de dotation Esika, l'agence Axel Schoenert architectes a placé le développement durable et la recherche pour le développement bois au cœur de ses actions.

Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et développer des actions d'intérêt général à caractère scientifique et concourant à la défense de l'environnement naturel et à la protection de la biodiversité particulièrement en œuvrant pour la filière bois.

Ces actions seront menées ou soutenues principalement en France et, à titre accessoire, à l'étranger, dans les limites prévues par les dispositions légales applicables. Le Fonds de dotation contribuera à aider à la recherche et au développement des meilleures pratiques bas carbone et/ou en faveur de la transition écologique.

A ce titre, le fonds de dotation a vocation à soutenir et conduire la réalisation d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en œuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif, et notamment :

- Des actions en faveur de la promotion et du développement de la filière bois qu'il s'agisse d'action auprès des publics concernés, de la formation, de l'organisation d'événements, de conférences ou de colloques destinés à promouvoir la construction bois.
- Toute action visant à favoriser le développement et la recherche de la filière bois. Ces actions seront menées ou soutenues principalement en France et, à titre accessoire, à l'étranger, dans les limites prévues par les dispositions légales applicables.
- Le développement de toutes actions innovantes et d'intérêt général concourant à la mise en valeur de la filière bois
- Des actions de contribution à la reforestation
- Des actions de coopération avec d'autres organisations, notamment universitaires ou de recherche
- La publication de toute analyse, ouvrage, thèse, nomenclature, etc. entrant dans le cadre de son objet
- La contribution à la reforestation : en soutenant directement des opérations de (re)boisements des forêts françaises
- Favoriser l'innovation : en soutenant la recherche de techniques et pratiques innovantes avec le bois
- La distribution de bourses de recherches pour des actions entrant dans l'objet du fonds de dotation
- Et autres actions d'intérêt général ayant un lien avec l'objet du fonds de dotation.

Contact presse

Elie Cognet - Responsable Communication

+33 1 44 55 34 80

communication@as-architecture.com

www.as-architecture.com